

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mars 2023

**BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)**

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° AS616

présenté par

M. Gernigon, M. Christophe, M. Valletoux, M. Alfandari, M. Albertini, M. Benoit, Mme Carel, M. Favennec-Bécot , Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Laronneur, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Magnier, M. Marcangeli, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaut, M. Villiers et Mme Violland

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Elle se réunit tous les trois ans. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser, sur le modèle de la Conférence nationale du handicap, que la Conférence nationale d'autonomie se réunit tous les 3 ans. Il définit ainsi le cadre pluriannuel du plan qu'élabore la Conférence nationale d'autonomie.